

# Le FMP face aux enjeux de la santé au travail au 21<sup>e</sup> siècle

Pr Philippe Mairiaux

**Le risque invisible**

**Het onzichtbare risico**

# Le FMP et la médecine du travail ...deux anniversaires très proches

- FMP : loi du 24 décembre 1963 relative à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles et à la prévention de celles-ci
- Médecine du travail : AR du 16/04/65 généralisant la médecine du travail à toutes les entreprises et tous les travailleurs

Et la nécessité de faire face à d'importantes mutations au cours des 40 à 50 dernières années

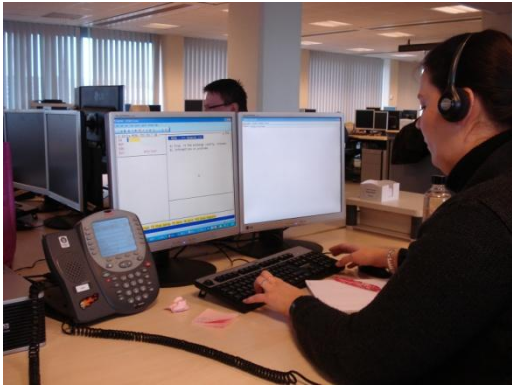
# Les mutations de la population au travail entre 1963 et aujourd'hui

- **Augmentation**
  - massive du nombre de sans-emploi
  - de la population active : +/- 1 million
  - massive des emplois tertiaires (secteurs privé et public) (+ 825.000 entre 1973 et 1999)
  - du nombre d'indépendants : n=988.567 en 2012 (+/- 25% de la population active)
- **Diminution**
  - très importante des emplois dans les secteurs primaires et industriels (- 900.000 entre 1973 et 1999)

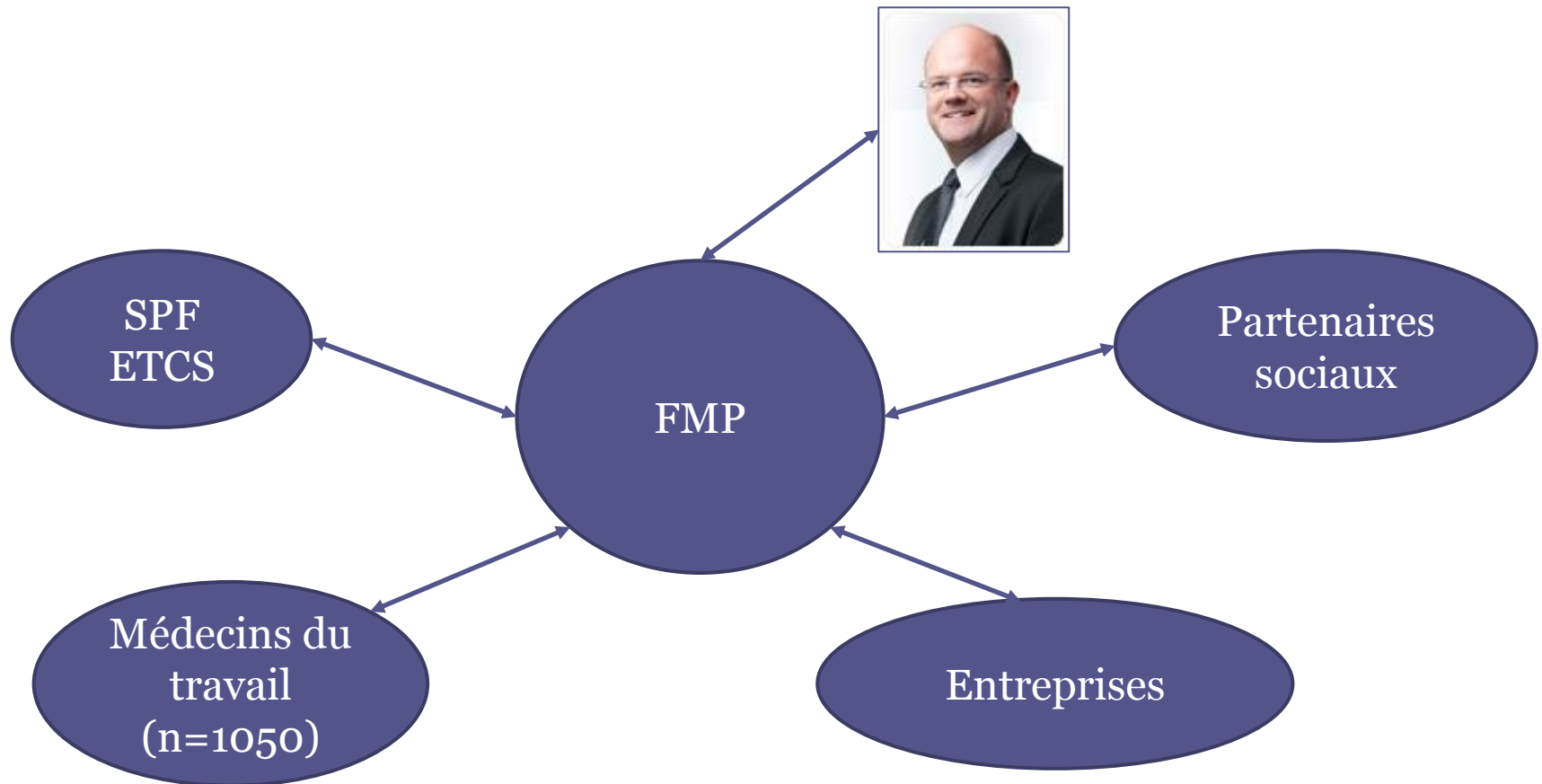
# Mutations de la nature des risques professionnels



# Mutations de la nature des risques professionnels



# La place du FMP dans le dispositif de prévention des risques professionnels



## Enjeux actuels et à venir en matière de maladies professionnelles (MP)

- Protéger l'ensemble des travailleurs ?
- Améliorer l'efficacité sociale dans la prévention et la prise en charge des MP
- Assurer une traçabilité des expositions professionnelles au cours de la carrière
- Préserver l'expertise scientifique en santé au travail
- Adapter les services offerts par le Fonds au nouveau paysage des risques professionnels et aux nouveaux besoins sociétaux

# Enjeu 1 : protéger tous les travailleurs

- Pourquoi un quart des travailleurs devrait-il rester en dehors du système de prévention et de réparation des MP ?



- Bon nombre de travailleurs indépendants sont aussi exposés à des risques de MP ; ils peuvent seulement cotiser pour la protection de la santé de leurs salariés !



## Enjeu 2 : efficacité sociale dans la prise en charge des MP

- L'exemple des asthmes professionnels :
  - Ils continuent souvent à évoluer après écartement du milieu nocif
  - Indemnisation relativement faible : 10% IPP en moyenne, soit bonus financier de +/- 7% du salaire
  - Sur 846 cas indemnisés par le FMP :
    - 39% sont sans emploi
    - 39% sont toujours exposés dans le même milieu du travail
    - 22% ont changé de fonction ou de métier

## Enjeu 2 : efficacité sociale dans la prise en charge des MP

L'exemple des asthmes professionnels :

- Pistes pour améliorer la situation
  - détection plus précoce des asthmes débutants via une collaboration accrue entre médecin traitant et médecin du travail
  - soutien financier plus important et accompagnement du travailleur dans le processus de réorientation professionnelle

## Enjeu 2 : efficacité sociale dans la prise en charge des MP

Initiatives nouvelles du FMP en matière d'efficacité sociale : les projets-pilote de

- dépistage précoce des dermatoses professionnelles (début : 2013)
- surveillance de santé prolongée des travailleurs menuisiers et ébénistes pour le risque de cancer naso-sinusien (début : 2013)
- recherche d'une étiologie professionnelle en cas de cancer bronchique (début : 2014)

## Enjeu 3 : Traçabilité des expositions professionnelles

- Surveillance de santé par les médecins du travail
  - 1.690.000 travailleurs examinés annuellement (50% des salariés)
  - 710.000 examinés tous les 3 ou 5 ans (21%)
- Analyses de risque : pas de statistique globale
- Coût annuel pour les entreprises
  - Environ 250.000.000 euros
- Exploitation des données
  - À visée épidémiologique ou de veille sanitaire : rare et le plus souvent exceptionnelle
  - A visée individuelle : aléatoire à moyen ou long terme (bilan en fin de carrière professionnelle ?)

## Enjeu 3 : Traçabilité des expositions professionnelles

- Informatisation des dossiers médicaux = possibilité d'exploitation des données
- Questions à résoudre : compatibilité des systèmes ? quels indicateurs ? pour quels objectifs ? Gestion d'une base de données centralisée : où, par qui, à quel coût ?
- La complexité du dossier justifie-t-elle le maintien du statu quo ?
- FMP : hébergement de la base de données centralisée ?

## Enjeu 4 : préserver l'expertise scientifique belge en santé au travail

Un constat :

- Qualité des scientifiques belges reconnue au plan international
- FMP contribue à l'expertise en ce domaine

MAIS

- Morcellement du potentiel de recherche entre les universités, l'ISP et le FMP
- Diminution de l'intérêt et des financements accordés à la santé au travail (discipline appliquée, faibles impact factors...)
- Démographie vieillissante des chercheurs

## Enjeu 4 : préserver l'expertise scientifique belge en santé au travail

- Menace d'un effritement progressif de l'expertise et du potentiel de recherche
- Constituer le FMP en tant que centre d'expertises en santé au travail au sein de la Sécurité sociale ?
- Rechercher des solutions structurelles et innovantes pour le soutien des équipes de recherche universitaires

## Enjeu 5 : adapter les actions du FMP aux nouveaux besoins sociétaux

- Besoins sociétaux
  - Prolongation des carrières professionnelles
  - Maintien dans l'emploi malgré les déficiences et problèmes de santé
  - Réintégration au travail
  - Activation des mécanismes de protection sociale
- Nouveau paysage des risques professionnels
  - Émergence des problèmes de santé liés au stress et aux facteurs psychosociaux
  - Importance des TMS (lombalgies, tendinites...)



## Enjeu 5 : adapter les actions du FMP aux nouveaux besoins sociétaux

- La mutation a été amorcée :
  - Loi du 13 juillet 2006 introduisant via un art. 62bis dans les lois coordonnées, la notion de **maladies en relation avec le travail**
  - « des maladies qui peuvent, ..., trouver leur cause partielle dans une exposition à une influence nocive, inhérente à l'activité professionnelle et supérieure à celle subie par la population en général, sans que cette exposition, ..., constitue la cause prépondérante de la maladie »

# Maladies en relation avec le travail

## Art 62bis

- « Le Fonds peut contribuer à la prévention des maladies professionnelles en finançant des mesures au bénéfice de personnes victimes d'une maladie en relation avec le travail. »
  - les frais pour soins de santé
  - des mesures favorisant la réadaptation et la réintégration dans le milieu de travail de la personne
  - Mais pas de versement d'une rente afin d'indemniser une éventuelle incapacité temporaire, une incapacité permanente, ou un décès

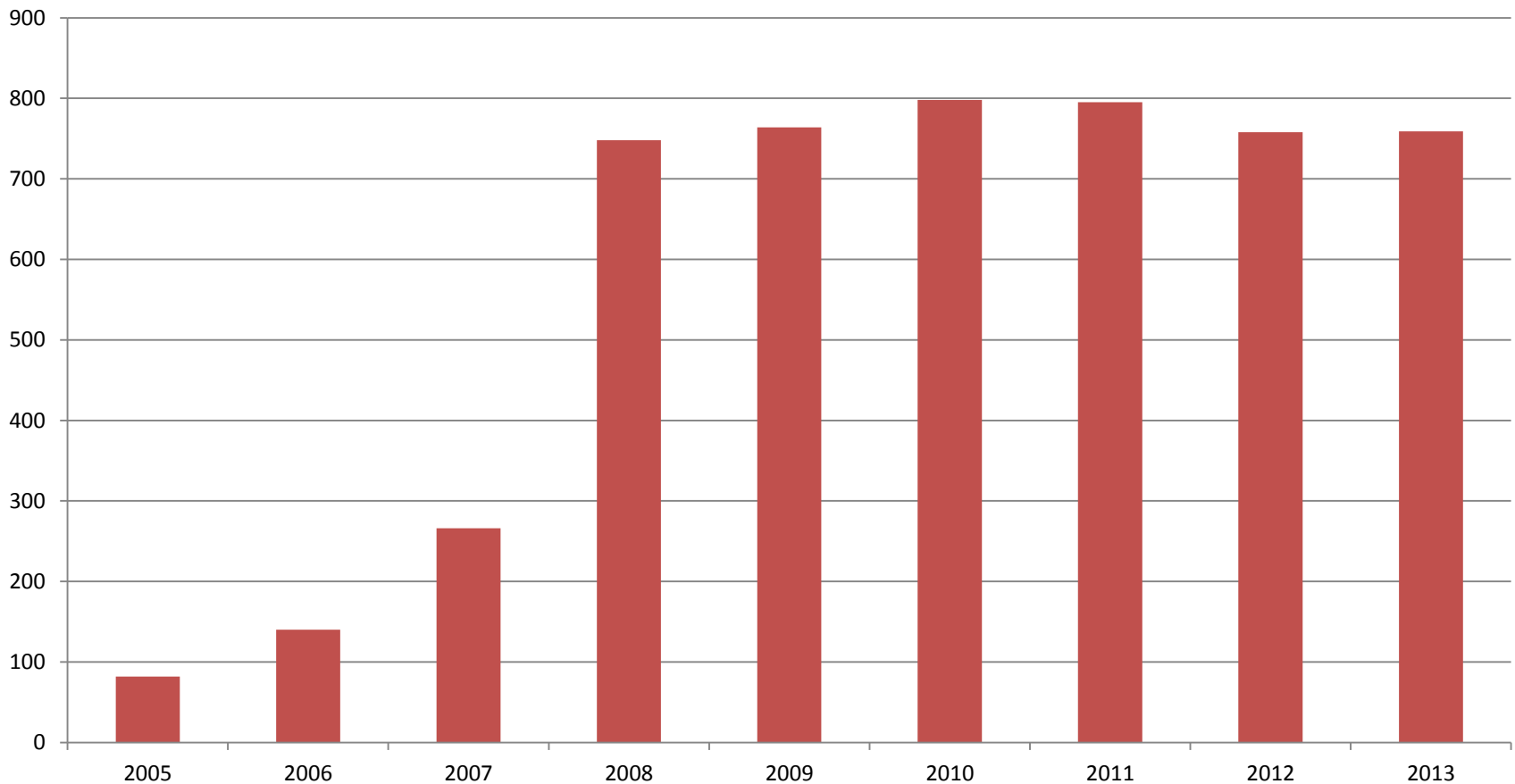
# Maladies en relation avec le travail

## Art 62bis

- Face à la demande sociale, réponse double
  - AR 27/07/2004 permettant la création le 1<sup>er</sup> mars 2005 du programme de prévention « dos »
  - Inscription (AR 27/12/2004) dans la liste des maladies professionnelles de la maladie 1.605.03 – « Syndrome mono ou polyradiculaire objectivé de type sciatique, ....., - consécutif à une hernie discale dégénérative..... »
  - La lombalgie = 1<sup>ère</sup> maladie en relation avec le travail inscrite dans la loi (AR 17/05/2007)

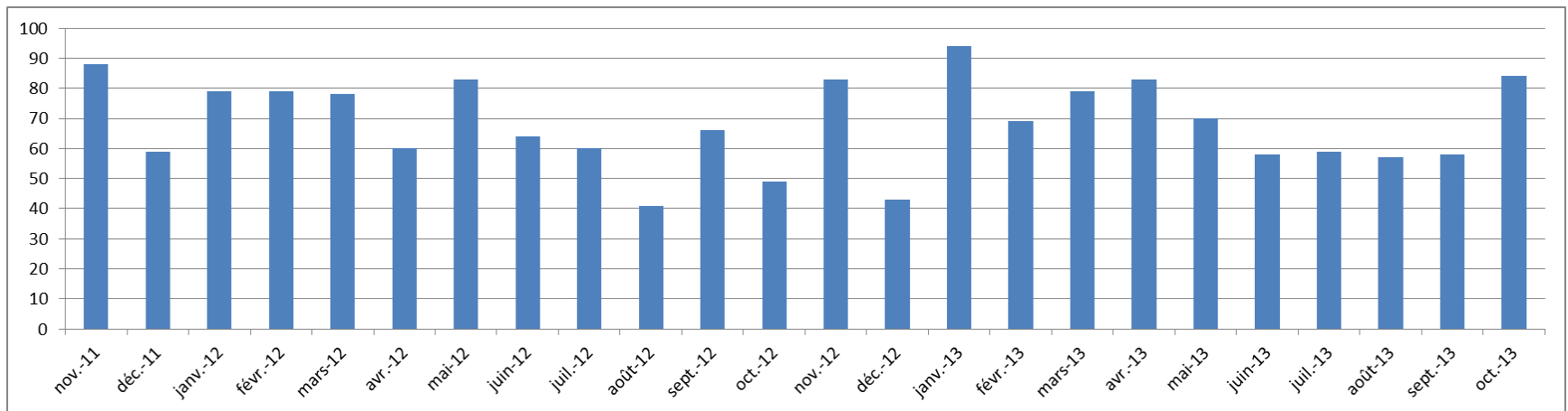
# Programme de prévention « dos »

## Demandes de participation / année



# Programme de prévention « dos »

## Demandes de participation / mois



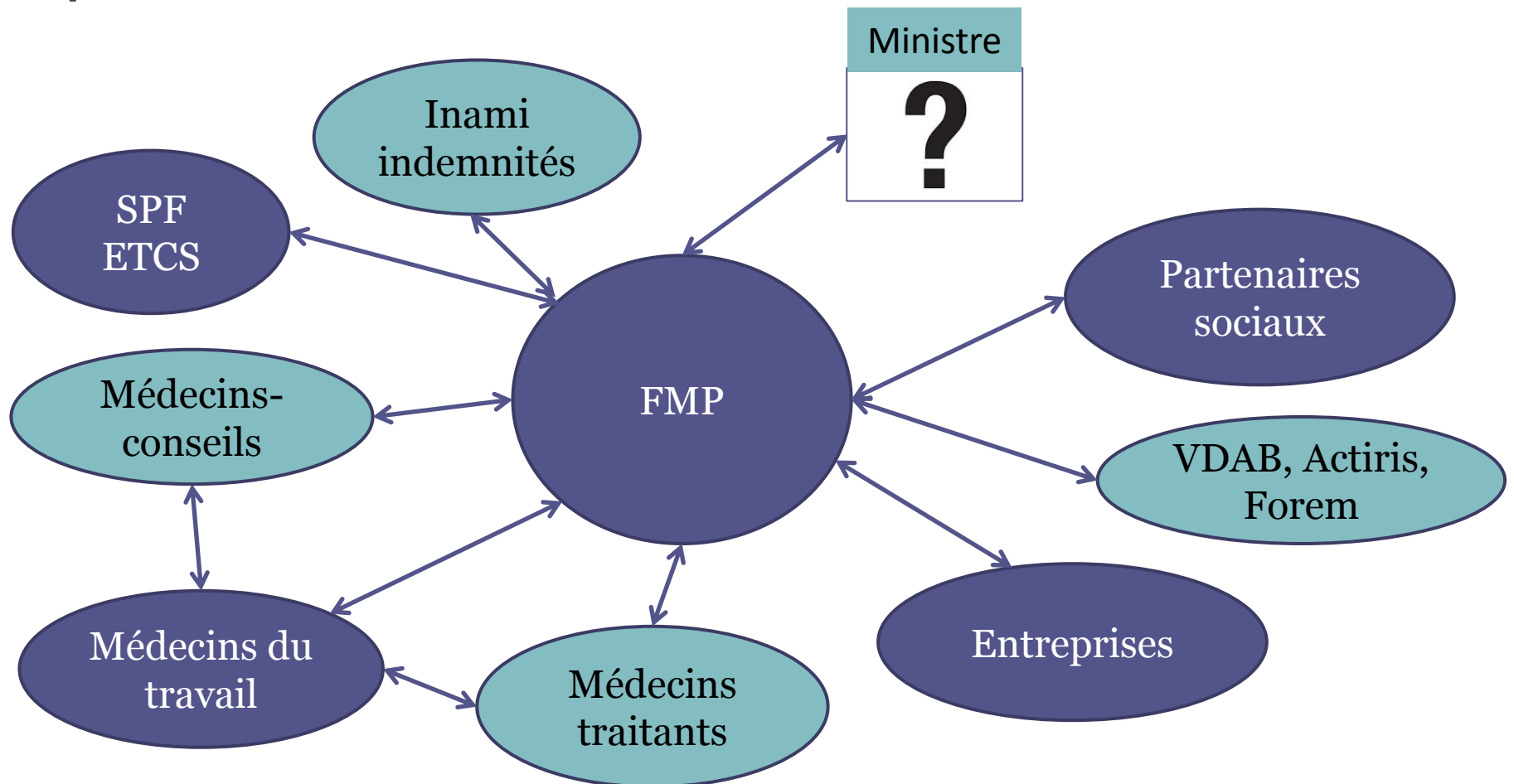
## Enjeu 5 : adapter les actions du FMP aux nouveaux besoins sociétaux

- Une mutation amorcée mais à poursuivre !
- Le défi pour le FMP :
  - Offrir une réponse aux problèmes de santé générés par le stress, les facteurs psychosociaux et les conflits de valeur dans le travail (affections cardiovasculaires, épuisement professionnel, troubles mentaux communs....)
- Les difficultés soulevées par les problèmes de santé mentale
  - Travailleurs affectés de plus en plus nombreux
  - Professionnels compétents (psychiatres et psychologues) en nombre insuffisant
  - Modèles de prise en charge : peu d'évidence

## Enjeu 5 : adapter les actions du FMP aux nouveaux besoins sociétaux

- Quelques repères pour l'action
  - Agir en synergie avec d'autres acteurs : SPF Emploi et Travail, Inami-secteur indemnités, organismes spécialisés dans la réintégration des handicapés ou dans la formation professionnelle
  - Agir aux trois niveaux de la prévention
  - Agir de façon précoce
  - Lutter dans l'entreprise contre la stigmatisation et les fausses représentations
  - Eviter une médicalisation systématique

# La place future du FMP dans le dispositif de prévention en santé au travail





# Perspectives ....

## que sera devenu le FMP en 2033 ?

- Les défis ..... nombreux et complexes à relever
- Pour y faire face, le FMP dispose en interne
  - De compétences réelles
  - D'une expertise ancienne
  - D'un dynamisme nouveau
- Il devra en outre
  - Travailler mieux en réseau avec ses partenaires naturels
  - Rechercher des synergies avec d'autres acteurs de la sécurité sociale

Dank u voor uw aandacht !

Merci pour votre attention !

[ph.mairiaux@ulg.ac.be](mailto:ph.mairiaux@ulg.ac.be)